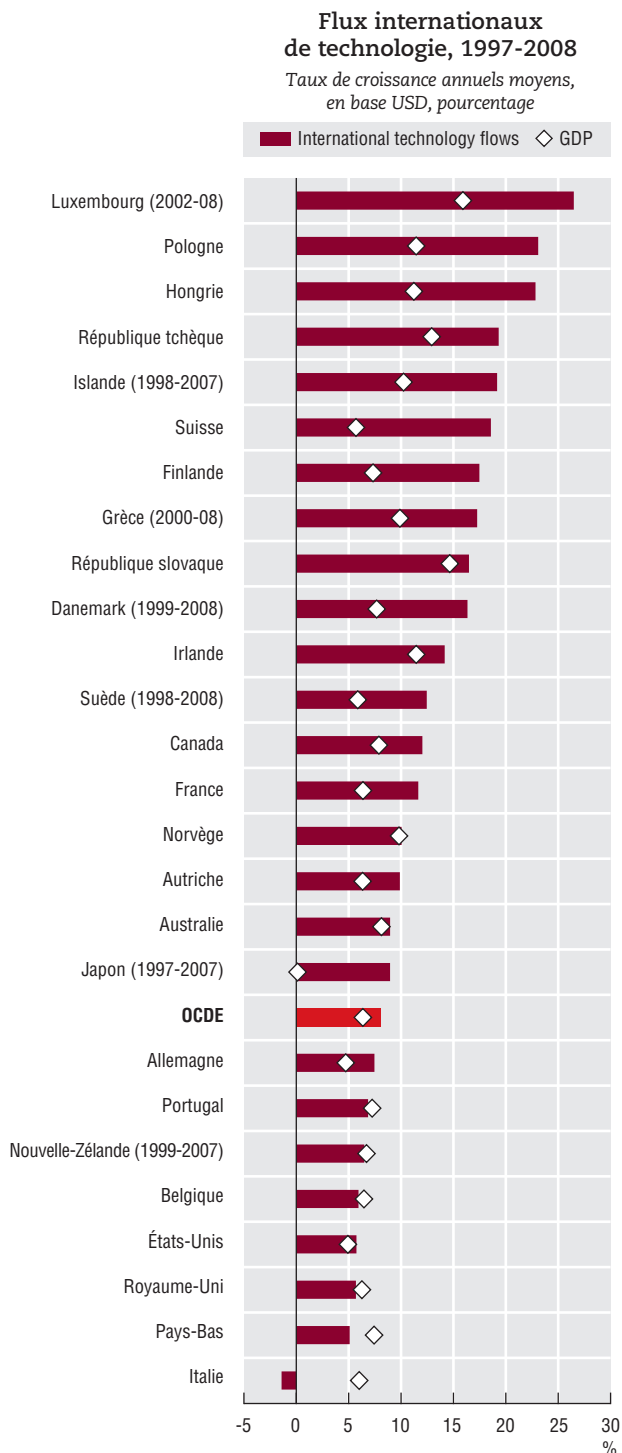


Circulation de la connaissance – en particulier la circulation internationale de la connaissance – a progressé au fil du temps et elle représente désormais une composante importante du transfert de technologie. Des réseaux et marchés de la connaissance bien conçus peuvent réduire les coûts de transaction, permettre de nouveaux transferts de connaissance et rendre les transferts existants plus efficaces.



Source : OCDE, Base de données sur la balance des paiements technologiques, décembre 2009 ; et OCDE, Base de données sur les échanges internationaux de services, décembre 2009.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/836172515787>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un tiers des jeunes entreprises européennes déposant des brevets jugent ceux-ci importants pour convaincre les investisseurs privés de leur accorder du financement.

(Zuniga et Guellec, 2009.)

Les recettes technologiques sur les brevets, licences et paiements perçus pour les services de R-D sont les principales formes de diffusion de technologie non incorporée. L'internationalisation des flux de technologie reflète dans une certaine mesure les échanges transfrontières de produits de la R-D. Contrairement aux dépenses de R-D, il s'agit de paiements pour des technologies utilisables en production. S'il n'est pas possible de distinguer entre les transactions intra-(sociétés mères et filiales) et inter-groupes, l'augmentation des flux internationaux de technologie montrent que la connaissance est de plus en plus mise en oeuvre dans d'autres pays que ceux où elle a été développée.

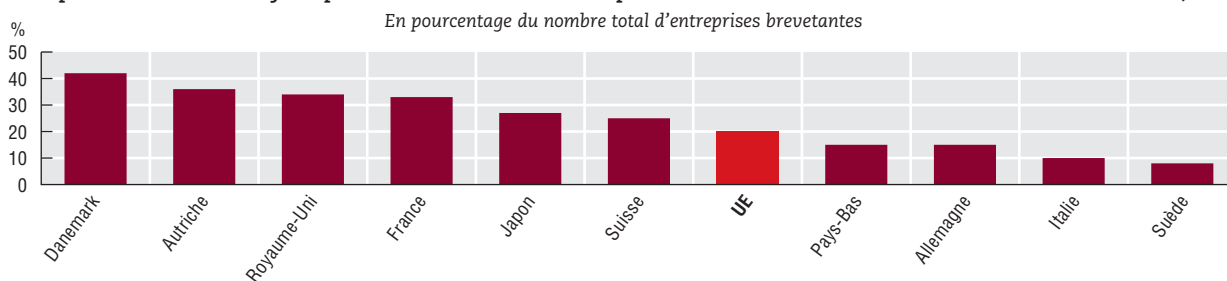
Une étude pilote sur les licences de brevets montre que la cession de licence est répandue parmi les entreprises qui brevètent. Une entreprise sur cinq qui brevète en Europe cède des licences de ses brevets à des partenaires non affiliés, et le ratio dépasse une sur quatre au Japon. La relation entre la taille de l'entreprise et la probabilité de céder des licences est en forme de U : les petites et grosses entreprises sont plus susceptibles de céder des licences sur leurs inventions brevetées. Le plus gros obstacle à la cession de licences est de trouver des partenaires.

Plusieurs pays dans lesquels une forte proportion de brevets est déposée par des entreprises étrangères soit accueillent de grandes multinationales qui font de la R-D à l'étranger soit sont des pays à faible fiscalité sans antécédent d'activités d'innovation. Auquel cas, il se peut que le dépôt de la propriété intellectuelle (PI) dans ces pays soit motivé par le souci de limiter les taxes.

Définitions

les Flux de technologie correspondent à la moyenne des paiements et recettes technologiques. Les Échanges de technologie comprennent quatre grandes catégories: transfert de techniques (via les brevets et licences et divulgation de savoir-faire) ; transfert (vente, licence, franchise) de dessins, marques et modèles ; services à contenu technique (études technique et d'ingénierie et assistance technique) ; R-D industrielle. Les Inventions étrangères désignent les brevets dont aucun inventeur ne réside dans le pays de résidence du détenteur. Les demandes de brevets sont déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dans la phase internationale.

Entreprises brevetantes ayant passé un contrat de licence pour au moins un brevet avec une société non affiliée, 2006

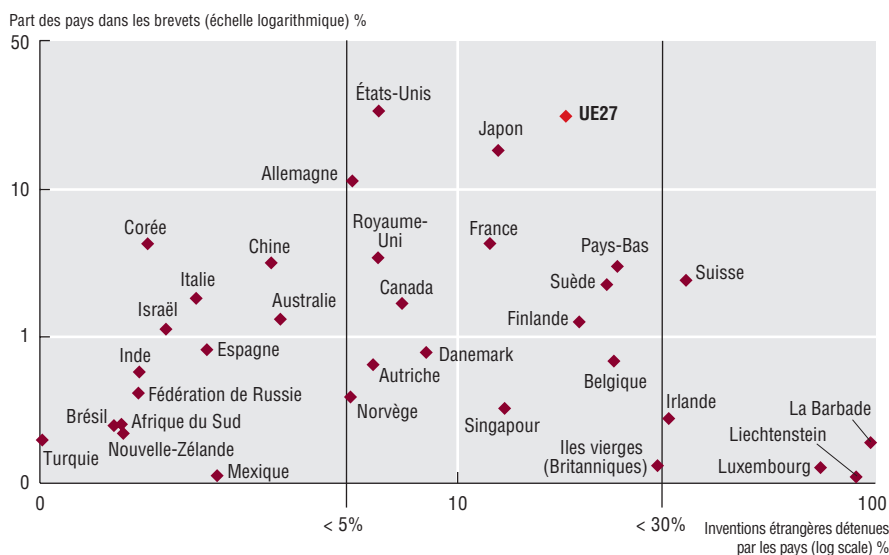


Source : Zuniga, M.P. et D. Guellec (2009), « Who licenses out patents and why? Lessons from a business survey », document de travail de la Direction de la Science, de la Technologie et de l'Industrie 2009/5, OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/836172515787>

Inventions étrangères détenues par les pays, 2005-07

Par rapport à la part des pays dans les dépôts de brevets



Comment lire ce graphique

La Suisse a déposé 2.2 % de l'ensemble des demandes de brevets, et pour 35 % de ces demandes de brevets aucun inventeur n'est résident dans le pays.

Source : OCDE, Base de données de brevets, janvier 2010. Voir notes de fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/836172515787>

Mesurabilité

Les paiements et recettes technologiques traduisent la capacité d'un pays à vendre sa technologie à l'étranger et à utiliser les technologies étrangères. La plupart des transactions sont des opérations entre sociétés mères et filiales. Des informations supplémentaires sont nécessaires pour analyser correctement l'excédent ou le déficit d'un pays sur une année donnée. Comme il est difficile de dissocier le contenu technologique du contenu non technologique, il se peut que les échanges de services soient sous-estimés s'ils comprennent une part significative constituée de paiements financiers ou si les paiements ne sont pas sous la forme de paiements technologiques.

En 2007 l'OCDE, l'OEB et l'Université de Tokyo ont enquêté auprès d'entreprises pour étudier la cession de licences aux entreprises affiliées et non affiliées, son intensité, ses caractéristiques et les obstacles rencontrés par les entreprises disposées à céder des licences. Quelque 600 entreprises européennes et 1 600 entreprises japonaises détentrices de brevets ont répondu à l'enquête.

L'implantation géographique du détenteur du brevet peut être révélatrice de l'importance de l'évolution de la fiscalité de la PI dans les pays de l'OCDE et faire indirectement apparaître les incitations fiscales attractives pour les stratégies de planification des recettes et de la fiscalité de la PI. Toutefois, les données actuellement disponibles ne comprennent pas les recettes générées par les brevets, ce qui limite l'analyse qui peut être effectuée.